

ZELOK

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

ZELOK est une application donnant accès à une solution logicielle destinée à la gestion de la relation-client entre un professionnel de la location immobilière, les propriétaires et les locataires.

ZELOK est accessible via l'URL www.zelok.fr (ci-après « le Site Web »).

L'éditeur de ZELOK est la société Real Digital Solutions telle que décrite dans le document « Mentions légales » accessible sur le Site Web (ci-après « l'Editeur »).

Les conditions générales d'utilisation ZELOK (ci-après « les présentes CGU » ou les « CGU »), les Mentions légales et la politique de protection des données personnelles disponibles sur le Site Web sont opposables et applicables aux Clients, aux Propriétaires et aux Locataires, tels que définis au glossaire, lors de leur inscription.

Tout autre document non expressément cité ci-dessus n'a pas de valeur contractuelle sans l'agrément exprès de l'Editeur.

GLOSSAIRE

Dans la suite des CGU, ces termes pourront être employés au singulier ou au pluriel, avec la même signification.

Abus de service

Tout acte d'un Client, d'un Propriétaire ou d'un Locataire, intentionnel ou non, ayant un impact, de quelque amplitude que ce soit et de quelque nature que ce soit, sur le fonctionnement normal de ZELOK ou des services réalisés par l'Editeur aux autres clients, propriétaires et locataires.

Administrateur

Utilisateur gérant l'administration de l'Espace privé et ayant accès à l'ensemble des fonctionnalités de ZELOK et aux Données.

Client

Professionnel de la location immobilière, titulaire d'une carte professionnelle et bénéficiant d'une garantie financière octroyée par un établissement financier agréé.

Le Client gère les accès à son Espace privé notamment en désignant l'Administrateur.

Données

Ensemble des données dont les données à caractère personnel, transmises par le Client, par le Propriétaire et par le Locataire, traité par ZELOK. La gestion des données personnelles est décrite dans le document de « Politique de protection des données personnelles » accessible sur le Site Web.

Dysfonctionnement

Difficulté de fonctionnement de quelque nature que ce soit, répétitive et reproductible, empêchant l'accès à tout ou partie des fonctionnalités de ZELOK.

Espace privé

Espace personnalisé du Locataire ou du Propriétaire au sein de ZELOK permettant d'avoir accès à certaines fonctionnalités de ZELOK, de déposer la documentation nécessaire à la recherche de la location tel que notamment le coffre-fort et de gérer ses Données. L'Espace privé est nécessairement rattaché à un Espace de gestion et accessible aux Utilisateurs.

Espace de gestion

Espace personnalisé du Client au sein de ZELOK permettant d'avoir accès à l'ensemble des fonctionnalités de ZELOK, de gérer sa relation avec chaque Propriétaire et chaque Locataire et de gérer les Identifiants.

Identifiant

Code comprenant un login (email de l'Utilisateur, du Propriétaire ou du Locataire) et un mot de passe, nécessaire pour accéder à

l'Espace de gestion ou à l'Espace privé. L'Identifiant est unique, personnel et confidentiel. L'Administrateur peut créer autant d'Identifiants que d'Utilisateurs, dans la limite de 10 Utilisateurs. Au-delà, l'Administrateur présente une demande à l'Editeur.

Locataire

Prospect ou client du Client, lié à ce dernier par un contrat de bail ou par tout autre contrat.

Propriétaire

Prospect ou client du Client, lié à ce dernier par un mandat de gestion ou de location ou par tout autre contrat.

Parties

Ensemble l'Editeur, le Client, le Propriétaire et/ou le Locataire.

Utilisateurs

Collaborateurs du Client désignés par l'Administrateur sous sa seule responsabilité et ayant accès aux Données de l'Espace de gestion et des Espaces privés rattachés, via leur Identifiant.

ZELOK

Solution logicielle accessible via le Site Web et composée de logiciels et de bases de données dont l'Editeur est l'unique propriétaire en sa qualité d'éditeur.

ARTICLE 1 : OBJET

1.1 - Les CGU ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Editeur fournit au Client une licence d'utilisation de ZELOK, des prestations d'hébergement des Données, des prestations d'assistance et des prestations de maintenance corrective.

Les CGU sont également opposables aux Propriétaires et aux Locataires, bénéficiaires des fonctionnalités de ZELOK dans le cadre de l'ouverture de leur Espace privé.

1.2 - Les CGU et le contrat entre le Client et le Propriétaire d'une part ou le Client et le Locataire d'autre part constituent ensemble un groupe de contrats.

Dans le cadre de ce groupe de contrats, le Locataire est informé et accepte que la rupture du contrat de bail ou de tout autre contrat, pour quelle cause que ce soit, entraîne de plein droit la résiliation des CGU. Il en va de même pour le Propriétaire en cas de résiliation du mandat de gestion ou de location pour quelle cause que ce soit.

Les effets de cette résiliation sont régis à l'article 14 ci-dessous.

ARTICLE 2 : UTILISATION DU LOGICIEL

2.1 – par le Client

2.1.1 - Le Client bénéficie d'un droit d'utilisation personnel, non exclusif et non cessible de ZELOK permettant de traiter les Données et d'optimiser leur gestion. Le droit d'utilisation est limité à la durée des présentes CGU et s'effectue par accès distant. La présente licence ne confère au Client aucun autre droit de propriété intellectuelle sur ZELOK et sur les évolutions qui demeurent la propriété entière et exclusive de l'Editeur.

Il est notamment formellement interdit au Client :

- De procéder à toute forme de reproduction ou de représentation de ZELOK ou de sa documentation, ou d'altérer ou masquer de quelque manière que ce soit les marques, signes distinctifs, mentions de copyright apposées sur ZELOK ;
- De commercialiser ZELOK, à titre onéreux ou gratuit ;
- D'intervenir sur ZELOK de quelque manière et pour quelque raison que ce soit, y compris pour en corriger les erreurs, la maintenance évolutive et corrective étant assurée exclusivement par l'Editeur ;
- De modifier ou chercher à contourner tout dispositif de protection de ZELOK.

2.1.2 - Le Client s'oblige à respecter les mentions de propriété figurant sur ZELOK, les supports ou la documentation : indication « by ZELOK ».

2.1.3 - La présente licence étant incessible, il est strictement interdit de procéder à une sous-licence de ZELOK, quel que soit le sous-licencié visé et quelles que soient les conditions de la sous-licence, sans l'autorisation préalable et écrite de l'Editeur. Le non-respect de cette clause pourra entraîner la résiliation immédiate des CGU, aux torts exclusifs du Client.
Le Client sera alors qualifié de contrefacteur.

2.2 – par le Locataire

Le Locataire bénéficie d'un droit d'accès à son Espace privé et aux fonctionnalités liées à l'utilisation de cet Espace privé.

2.3 – par le Propriétaire

Le Propriétaire bénéficie d'un droit d'accès à son Espace privé et aux fonctionnalités liées à l'utilisation de cet Espace privé.

ARTICLE 3 : CRÉATION DES PREMIERS IDENTIFIANTS - UTILISATION DES IDENTIFIANTS

3.1 – inscription du Client

Les premiers Identifiants sont envoyés au Client par l'Editeur lors de son inscription sur ZELOK.

Au préalable, le Client certifie avoir vérifié que l'ensemble de ses matériels, logiciels et flux Internet sont suffisamment dimensionnés et compatibles pour lui permettre d'exploiter correctement ZELOK. Le Client prend en charge la maintenance, les mises à jour de ses logiciels et de ses matériels.

Conscient de la spécificité de ZELOK s'appuyant sur les ressources matérielles et logicielles internes à son organisation, le Client s'engage à vérifier que toute modification de ladite organisation à savoir notamment changement de logiciel, changement de matériel, changement de fournisseur d'accès Internet, ajout de logiciel, modification des champs du flux source ou du mode de connexion à ce flux tel que notamment les autorisations reste compatible avec ZELOK.

La responsabilité de l'Editeur ne pourra pas être engagée en cas de non-respect de cette obligation par le Client, car ces changements peuvent impacter directement le bon fonctionnement entre le système d'information du Client et ZELOK.

3.2 – Désignation de l'Administrateur

Le Client envoie les premiers Identifiants à la personne qu'il aura désignée comme l'Administrateur. Par la suite, l'Administrateur peut créer, sous la seule responsabilité du Client, d'autres Identifiants pour les Utilisateurs. L'Administrateur et les Utilisateurs créés par ses soins sont seuls habilités à envoyer des liens aux Locataires ou aux Propriétaires pour que ceux-ci puissent créer leur Espace privé.

3.3 - La première connexion à l'Espace de gestion ou à l'Espace privé à l'aide des premiers Identifiants vaut conformité du fonctionnement de ZELOK, de la part du Client, du Propriétaire et du Locataire. Le Client, le Propriétaire et le Locataire s'engagent à vérifier, dès ce stade, la cohérence et l'intégrité de leurs coordonnées figurant dans l'Espace de gestion ou l'Espace privé.

3.4 - Identification – accès sécurisé par un ou plusieurs Identifiant(s)

L'accès à l'Espace de gestion est sécurisé grâce à l'octroi d'un Identifiant, à chaque Utilisateur. Le mot de passe est librement modifiable par chaque Utilisateur. Le Client doit notamment veiller à ne pas communiquer les Identifiants à des tiers ou à des collaborateurs non autorisés. L'utilisation, la préservation et la gestion des Identifiants relèvent de la seule responsabilité du Client.

3.5 - Le Client, le Propriétaire et le Locataire s'engagent à modifier, sous leur responsabilité, leurs premiers Identifiants.

ARTICLE 4 : PRESTATIONS D'HEBERGEMENT ET DE SÉCURITÉ DES DONNÉES

4.1 - Les serveurs principaux et redondants sont localisés en France.

4.2 - Conformément à son statut d'hébergeur, l'Editeur n'exerce aucun contrôle sur le contenu des Données, mais sera contraint, s'il en a été avisé, de supprimer ou d'interdire l'accès à tout contenu issu de l'utilisation de ZELOK, qui serait illicite. L'Editeur sera dégagé de toute responsabilité concernant la nature, le contenu des informations ou des Données du Client et l'exploitation qui en découle.

En particulier, il est rappelé qu'il est interdit – de tels actes sont pénalement sanctionnés - de déposer et de transmettre toute Donnée ou fichier qui pourrait contenir des propos, des photographies ou des vidéos faisant l'apologie de haine raciale, de crimes contre l'humanité, d'actes de pédopornographie, de diffamation et plus généralement contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

4.3- De même, l'Editeur sera dégagé de toute responsabilité concernant la qualité et la transmission des Données lorsqu'elles emprunteront les réseaux de télécommunications et plus généralement la qualité et la fiabilité des liaisons de télécommunication entre les postes de travail du Client et le point d'accès à l'Espace de gestion.

4.4 – L'Editeur assure l'hébergement des Données relatives à l'utilisation de ZELOK, de l'Espace de gestion et des Espaces privés, sur ses serveurs et ce, dans le cadre d'un centre-serveurs sécurisé d'un sous-traitant. L'hébergeur sous-traitant est la société OVH.

4.5 – Intégrité des Données

L'Editeur s'engage à mettre en place les moyens connus et conformes à l'état de l'art pour préserver, de manière optimale, l'intégrité des Données du Client, du Propriétaire et du Locataire, que ce soit pendant leur hébergement et pendant leur sauvegarde. L'intégrité de chaque Donnée correspond à la restitution intacte de son contenu de telle manière que celui-ci n'ait subi aucune altération ni aucun changement et, peut être restitué à l'identique sous un format compréhensible selon les standards du marché.

4.6 – Sécurité des Données

L'Editeur s'engage à mettre les meilleurs moyens connus pour empêcher l'accès physique au serveur par tout tiers non autorisé et s'engage à mettre en œuvre toutes les règles de l'art connues, destinées à empêcher les accès informatiques non autorisés au serveur. Le Client, le Propriétaire et le Locataire sont conscients que les aléas inhérents à l'informatique et à Internet empêchent l'Editeur de s'engager dans le cadre d'une obligation de résultat.

ARTICLE 5 : DISPONIBILITÉ À L'ESPACE PRIVÉ

5.1 - ZELOK et les Données sont accessibles 24h/24 et 7 jours/7 excepté les cas de force majeure telle que décrite à l'article « Force majeure » ci-dessous, les événements hors du contrôle de l'Editeur, les pannes éventuelles et interventions nécessaires au bon fonctionnement du service et des matériels.

L'Editeur s'engage ainsi à mettre en œuvre les meilleurs moyens pour garantir la disponibilité de ZELOK et des Données ; la disponibilité s'entend de l'accessibilité aux Données ainsi qu'à la totalité des fonctionnalités de ZELOK. Toutefois, l'Editeur ne saurait être tenu responsable des perturbations, coupures/anomalies qui ne sont pas de son fait et qui affecteraient les transmissions par le réseau Internet et plus généralement, par le réseau de communication, quelles qu'en soient l'importance et la durée.

5.2 - L'Editeur se réserve le droit de fermer l'accès à ZELOK afin d'assurer la maintenance des matériels et des logiciels nécessaires à l'hébergement. Dans la mesure du possible, l'Editeur informe le Client, le Propriétaire et le Locataire, dans un délai raisonnable, de toute interruption d'accès au serveur, de son fait ou dont il peut avoir connaissance. L'Editeur s'engage à faire ses meilleurs efforts pour procéder à la maintenance en dehors des heures de forte affluence.

5.3 – L'Editeur s'engage à assurer un taux minimum de disponibilité de 99,6% sur 12 mois.

ARTICLE 6 : ASSISTANCE

L'Editeur s'engage à mettre les moyens nécessaires pour traiter les demandes du Client, du Propriétaire et du Locataire dans de bonnes conditions : disponibilité et compétence du personnel en charge des appels, de leur analyse et de la recherche de solution et à intervenir dans les meilleurs délais. Les jours et les heures d'accueil du Service Télassistance sont prévus du lundi au vendredi à l'exception des jours fériés français, de 9h00 à 12h30 et 14h00 à 17h30.

Ce support téléphonique est un complément du support disponible en ligne.

De manière générale, le Service Télassistance est accessible au numéro de téléphone indiqué sur le Site Web.

ARTICLE 7 : MAINTENANCE CORRECTIVE

7.1 - La maintenance corrective a pour but d'apporter au Client, au Propriétaire et au Locataire une solution directe ou le cas échéant, de contournement dans les cas de Dysfonctionnements constatés et ne permettant pas, pour le Client, le Propriétaire ou pour le Locataire, une utilisation normale d'une fonctionnalité de ZELOK.

7.2 – De manière à faciliter l'exécution de la maintenance, le Client, le Propriétaire ou le Locataire s'engage à décrire avec précision le Dysfonctionnement (description de la situation qu'il rencontre : messages d'erreur, enchaînement des menus, etc.). La qualité et le délai de réponse de l'Editeur dépendent nécessairement de la collaboration active du Client, du Propriétaire ou du Locataire, chargé de lui transmettre les informations adéquates ; ce que le Client, le Propriétaire et le Locataire reconnaissent expressément. L'Editeur s'engage à mettre les moyens nécessaires pour traiter ces demandes dans de bonnes conditions et à intervenir dans les meilleurs délais.

7.3 – Toute intervention de l'Editeur à la suite d'un Dysfonctionnement dû à une utilisation non-conforme de ZELOK, de l'Espace de gestion ou de l'Espace privé, par le Client, le Propriétaire ou par le Locataire ou encore consécutive à une anomalie de l'un quelconque des éléments de la configuration du système d'information du Client, du Propriétaire ou du Locataire pourra faire l'objet d'une facturation sur devis.

ARTICLE 8 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉ DE L'EDITEUR

8.1 - Les obligations de l'Editeur au titre des présentes CGU sont reconnues expressément par le Client, le Propriétaire et par le Locataire comme étant des obligations de moyens. Ainsi, l'Editeur mettra en œuvre les meilleurs moyens connus et raisonnables dans la profession pour exécuter les prestations ainsi contractées, notamment concernant la lutte contre les intrusions et autres malveillances.

8.2 - L'Editeur s'engage à mettre en œuvre les moyens disponibles pour :

- Assurer une sécurité logique et physique optimale des systèmes d'information placés sous sa responsabilité,
- Réduire au maximum le risque d'une infraction de sécurité.

8.3 – L'Editeur s'interdit la consultation ou l'exploitation directe ou indirecte des données à caractère personnel du Client, du Propriétaire et du Locataire, à l'exception de la réalisation de statistiques sur la base de données anonymisées.

8.4 – La responsabilité de l'Editeur ne pourra être engagée que sur la démonstration d'une faute imputable à l'Editeur.

Elle ne saurait être engagée en cas de Force majeure telle que décrite ci-dessous.

8.5 - La responsabilité de l'Editeur ne pourra être engagée en cas d'utilisation non conforme de ZELOK ou des Données par le Client, le Propriétaire ou par le Locataire ou bien si le Client, le Propriétaire ou le Locataire n'a pas réellement apprécié la capacité

de son environnement technique et informatique (matériels, logiciels, flux Internet, etc.) ni réalisé efficacement la maintenance et les mises à jour de ses logiciels et de ses matériels. De la même manière, la responsabilité de l'Editeur ne pourra être engagée en cas de manquement par le Client à son obligation de collaboration telle que décrite ci-dessous à l'article « Obligations et Responsabilité du Client ».

ARTICLE 9 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉ DU CLIENT

9.1 – Le Client reconnaît être le seul à disposer des meilleures informations relatives à son entreprise et à ses activités commerciales. A ce titre, le Client s'engage à respecter, du début de la relation contractuelle et tout au long de l'exécution des CGU, son obligation de collaboration avec les équipes de l'Editeur et en particulier, le cas échéant, lors des demandes d'information de la part de l'Editeur notamment en cas d'alerte ou de survenance d'un Dysfonctionnement.

9.2 - Le Client se reconnaît seul responsable des Données (leur contenu et leur format). Il s'engage à surveiller régulièrement la cohérence des Données.

9.3 – Le Client s'engage à respecter les dispositions du Règlement général européen de protection des données personnelles UE 2016/679 (RGPD) et celles de la loi n°78/17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée.

A ce titre, l'Editeur rappelle au Client que :

- celui-ci devra réaliser son registre de traitements (art. 30 du RGPD), nommer un délégué à la protection des données le cas échéant, etc.

- il devra toujours documenter ses instructions vers l'Editeur et organiser la supervision des traitements.

L'Editeur rappelle également au Client qu'il doit informer le Propriétaire et/ou le Locataire de leurs droits d'accès, d'interrogation, de rectification, d'opposition, droit à l'effacement, droit à la limitation du traitement et droit à la portabilité des données et des moyens pour les mettre en œuvre.

ARTICLE 10 : PROPRIÉTÉ DES DONNÉES - CONFIDENTIALITÉ

10.1 - L'Editeur s'interdit de communiquer le contenu des Données appartenant strictement au Client, au Propriétaire et au Locataire à tout tiers et garantit l'exclusivité de l'accès à ces Données aux Utilisateurs et au Propriétaire ou au Locataire en ce qui les concerne.

10.2 – Le Locataire reconnaît et autorise expressément que les Utilisateurs aient accès à l'ensemble des Données, sans que l'Editeur soit tenu responsable des éventuelles interventions de ceux-ci sur lesdites Données. Il en est de même pour le Propriétaire.

10.3 - Protection des données à caractère personnel

L'Editeur s'engage à respecter l'ensemble des dispositions du Règlement général européen de protection des données personnelles UE 2016/679 (RGPD) et tel qu'il est intégré en droit français.

Pour plus de détails, l'Editeur recommande au Client, au Propriétaire et au Locataire de se reporter au document « Politique de protection des données personnelles » disponible sur le Site Web.

ARTICLE 11 : CONDITIONS FINANCIÈRES

11.1 - Le prix d'accès à ZELOK sous la forme d'un abonnement est déterminé lors de l'inscription du Client à ZELOK soit sous la forme d'un bon de commande signé par le Client soit directement sur le Site Web.

Le prix de l'abonnement ne comprend pas le coût d'accès à Internet permettant l'utilisation de ZELOK, qui reste à la charge du Client.

Sauf indications contraires, tous les prix sont exprimés en Euros hors taxe (€ HT) auxquels s'ajoute les taxes applicables (TVA – VAT).

11.2 - L'utilisation de ZELOK par le Propriétaire et par le Locataire est réalisée à titre gratuit, sauf les coûts d'accès à Internet.

11.3 - En cas de non-respect des délais de paiement, de plein droit et sans mise en demeure préalable de la part de l'Editeur :

- celui-ci pourra appliquer un taux d'intérêt de retard de 15% l'an – *pro rata temporis* – à compter du premier jour de retard ; l'obligation contractuelle pour le Client de procéder au règlement des factures échues demeurant intacte ;
- celui-ci se réserve la possibilité de mettre en œuvre toute diligence appropriée afin de préserver ses intérêts ;
- celui-ci pourra demander l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues par le Client ;
- celui-ci facturera au Client une indemnité forfaitaire minimale de 40 euros. Ce montant pourra être supérieur sur justification de frais de recouvrement plus importants.

ARTICLE 12 : DATE D'EFFET DES CGU - DURÉE

12.1 - pour le Client

Les CGU entrent en vigueur soit à la date de signature du bon de commande par le Client soit à la date d'acceptation des CGU par le Client sur le Site Web.

La durée des CGU dépend de la durée de l'abonnement souscrit par le Client.

L'abonnement sera prorogé tacitement pour des périodes identiques.

Il pourra être résilié à l'issue de chaque période par le Client ou l'Editeur moyennant un préavis de 30 jours.

12.2 – pour le Propriétaire ou le Locataire

Les CGU entrent en vigueur soit à la date de la première utilisation des Identifiants soit à la date d'acceptation des CGU sur le Site Web. Les CGU sont conclues pour une durée indéterminée.

ARTICLE 13 : RÉSILIATION - SUSPENSION

13.1 – Conformément à l'existence du groupe de contrats tel que présenté à l'article 1.2 ci-dessus, la résiliation du contrat de bail ou de tout autre contrat conclu entre le Client et le Locataire, pour quelque cause que ce soit, entraîne la résiliation immédiate et de plein droit des présentes CGU pour le Locataire. Il en va de même pour le Propriétaire en cas de résiliation du mandat de gestion ou de location conclu.

13.2 – Résiliation par le Locataire ou le Propriétaire

Le Locataire ou le Propriétaire peut résilier les CGU à tout moment via son Espace privé.

La résiliation prendra effet dans le délai de 3 mois à compter de la date d'envoi de l'acte de résiliation précité.

13.3 – Résiliation fautive (Client)

En cas de non-respect par le Client d'une quelconque de ses obligations contractuelles notamment en cas de non-respect des dispositions de l'article 2 et de son obligation de collaboration, l'Editeur peut, après mise en demeure de remédier audit manquement envoyée par email à l'adresse indiquée dans l'Espace de gestion, résilier les CGU. La résiliation prendra effet dans le délai de 30 jours à compter de la date d'envoi de l'email précité demeuré infructueux en tout ou partie, sans que cette résiliation ne donne droit à une quelconque indemnité au profit du Client.

L'Editeur se réserve le droit d'être indemnisé de son entier préjudice, le cas échéant.

13.4 – Suspension

L'Editeur se réserve le droit de suspendre la fourniture du ou des service(s) concerné(s) dans les cas suivants :

- Non-respect d'une injonction faite par l'Editeur par l'envoi d'un email au Client,
- Non-respect de ses obligations rappelées à l'article 9.3,
- Décision judiciaire,
- Abus de service tel que défini au glossaire,
- Non-paiement d'une facture par le Client.

La suspension du ou des service(s) concerné(s) prendra effet immédiatement dès la date d'envoi par l'Editeur au Client d'un email faisant état de la mise en œuvre de cette clause. Pendant la durée de la suspension, les dispositions contractuelles non affectées par la suspension demeurent en vigueur notamment l'obligation de régler l'abonnement. Passé 30 jours à compter du début de la suspension, l'Editeur se réserve le droit de résilier les CGU dans les conditions détaillées à l'article 14.3.

13.5 – Résiliation fautive (Propriétaire et Locataire)

En cas de non-respect par le Propriétaire ou le Locataire d'une quelconque de ses obligations contractuelles notamment en cas de survenance d'un Abus de service ou en cas d'injonction de la part de l'Editeur, l'Editeur peut, après mise en demeure de remédier audit manquement envoyée par email à l'adresse indiquée dans l'Espace de gestion, résilier les CGU. La résiliation prendra effet dans le délai de 7 jours à compter de la date d'envoi de l'email précité demeuré infructueux en tout ou partie, sans que cette résiliation ne donne droit à une quelconque indemnité au profit du Client.

L'Editeur se réserve le droit d'être indemnisé de son entier préjudice, le cas échéant.

ARTICLE 14 : CONSÉQUENCES DE LA FIN DES CGU - RÉVERSIBILITÉ

14.1 – pour le Client

En cas de cessation des relations contractuelles, pour quelque cause que ce soit, l'ensemble des Identifiants sera désactivé à la date de fin des CGU. Le Client n'a donc plus accès ni à ZELOK ni aux Données.

L'Editeur restituera au Client, à la demande de celui-ci, sans facturation supplémentaire, dans un délai maximum de 30 jours calendaires à compter de ladite demande, l'ensemble des Données. La récupération des Données est effectuée via un protocole de transfert adapté et sécurisé.

Passé le délai de 90 jours à compter de la date de fin des CGU, l'ensemble des Données est effacé.

14.2 – Pour le Locataire ou le Propriétaire

Les conditions de réversibilité décrites à l'article 14.1 sont appliquées au Locataire et au Propriétaire hormis le cas où le Locataire ou le Propriétaire a conclu un contrat avec Digiposte ouvrant ainsi un coffre-fort numérique. Dans ce cas, les conditions générales de Digiposte trouveront à s'appliquer.

14.3 – Le Client, le Propriétaire et le Locataire font leur affaire de l'utilisation, de la conservation ou de la suppression des Données concernant le Propriétaire et le Locataire. Aucune responsabilité de la part de l'Editeur ne pourra être reconnue quant aux traitements des Données par le Client après la résiliation des CGU.

ARTICLE 15 : LIMITATION DE RESPONSABILITÉ DE L'EDITEUR

Il est expressément convenu entre les Parties que la responsabilité de l'Editeur, si la faute de l'Editeur était reconnue, ne couvre pas le préjudice indirect tels que notamment pertes d'exploitation, manque à gagner, préjudice commercial ou financier, augmentation des frais généraux, éventuellement subis par le Client.

Il est expressément convenu que, si la responsabilité de l'Editeur était reconnue judiciairement dans l'exécution des CGU, le Client ne pourrait prétendre à d'autres indemnités et dommages-intérêts que le paiement d'un montant égal à 6 mois d'abonnement à ZELOK et, le Propriétaire et le Locataire ne pourraient prétendre

à d'autres indemnités et dommages-intérêts que le paiement d'une somme forfaitaire de **500 euros**.

ARTICLE 16 : FORCE MAJEURE

16.1 - Outre les événements habituellement retenus par la jurisprudence française en cas de force majeure, les obligations des Parties seront automatiquement suspendues dans les hypothèses d'événements indépendants de leur volonté expresse empêchant l'exécution normale des présentes CGU, tels que les tremblements de terre, l'incendie ou l'inondation des locaux d'exploitation de l'activité de l'une ou l'autre des Parties et du centre de sauvegarde des Données, la tempête, le blocage des moyens de transport pour quelque raison que ce soit, les grèves totales ou partielles externes à l'entreprise, le blocage total ou partiel, régional, national ou international des télécommunications et le blocage total ou partiel, régional, national ou international des réseaux informatiques. Est également un cas de force majeure, une panne technique causée par des actions de malveillance (ex. : actes de piratage).

16.2 - La Partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre Partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

Cependant, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les Parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles.

ARTICLE 17 : MODIFICATION DES CGU

L'Editeur se réserve la faculté de modifier à tout moment les dispositions des CGU. Les modifications seront portées à la connaissance du Client, du Propriétaire et du Locataire par envoi d'un email à l'adresse indiquée dans l'Espace de gestion et entreront en vigueur deux mois à compter de leur réception.

En cas de désaccord de la part du Client, du Propriétaire ou du Locataire, celui-ci pourra user de sa faculté de résiliation via son Espace de gestion ou via son Espace privé. Sur ce motif, la résiliation prendra effet 30 jours à compter de la prise d'effet des modifications.

ARTICLE 18 : DISPOSITIONS DIVERSES

18.1 – Dans l'éventualité où l'une quelconque des dispositions des CGU serait déclarée nulle ou sans effet, de quelque façon et pour quelque motif que ce soit, elle serait réputée non écrite et n'entraînerait pas la nullité des autres dispositions.

18.2 – Le fait pour l'une ou l'autre Partie de ne pas se prévaloir d'un manquement de l'autre à l'une quelconque de ses obligations visées aux présentes ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à la possibilité de réclamation d'application de l'obligation en cause.

18.3 - Déclaration d'indépendance réciproque

Chaque Partie est un entrepreneur indépendant et aucune des dispositions des présentes CGU ne créera une société, de fait ou de droit, une société commune, un mandat, un contrat de franchise ou d'agent commercial ou un rapport de salariat, entre les Parties.

18.4 – Les Parties acceptent et reconnaissent comme preuve valable pouvant être produite en justice, tout échange par email, entre elles.

18.5 - En cas de traduction des CGU, seule la version en français fera foi.

ARTICLE 19 : RÈGLEMENT DES LITIGES

19.1 - Les présentes CGU sont régies par le droit français.

19.2 – compétence judiciaire en cas de litige avec le Propriétaire ou le Locataire, personne physique ou non-professionnel

Le Propriétaire ou le Locataire, personne physique, pourra opter pour une médiation conventionnelle ou tout autre mode alternatif de règlement des conflits, notamment via l'intervention du médiateur de la consommation (Titre Ier du livre IV du Code de la consommation) dont la liste est disponible sur le site www.economie.gouv.fr/mediation-conso/saisir-mediateur. Tout litige sera soumis au Tribunal compétent du lieu du domicile du défendeur.

19.3 – compétence judiciaire en cas de litige avec le Client ou le Propriétaire ou Locataire, professionnel

Tout litige relatif aux CGU, résultant notamment de leur signature, de leur exécution, de leur interprétation, de leur résiliation, ou de leur validité, devra impérativement faire l'objet d'une tentative de solution amiable.

À cet effet, l'Editeur et le Client ou le Propriétaire ou Locataire, professionnel conviennent de se réunir dans les 15 (quinze) jours de la réception (date de la première présentation du courrier par les services de La Poste), par l'une de ces deux Parties, de la notification dudit litige par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée par l'autre Partie.

En l'absence d'une solution amiable au litige dans les 15 (quinze) jours de la réunion de ces deux Parties dans les conditions visées à l'alinéa ci-dessus, le litige devra alors être soumis à la juridiction compétente selon les modalités ci-après définies.

À défaut de solution amiable selon les modalités indiquées ci-dessus, ces deux Parties soumettront leur différend au tribunal compétent du lieu du siège social de l'Editeur et ce, même en cas de référé, d'appel en garantie et/ou pluralité de défendeurs.